



**Séance du 22 juillet 2021**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le vingt-deux juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 16

Votants : 19

Absent : Claire PRECHOUX, pouvoir donné à C. BOUCHET.  
Stéphanie ROBERT, pouvoir donné à Alain GALLAIS  
Béatrice TIPPING, pouvoir donné à Elisabeth BORDEAU

Date de la convocation :

Le 15 juillet 2021

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 24/06/2021.

**- Délibération n°01-07-2021 : Nettoyage, par une entreprise, des vitres de la Mairie et de l'école publique.**

Comme chaque année au mois d'août, la commune fait nettoyer par une entreprise, les vitres de la Mairie et de l'école publique. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire à nouveau appel à l'entreprise Éco-Ouest NETTOYAGE qui avait effectué le nettoyage évoqué supra en 2019 et 2020 et de validé le devis d'un montant de 975€ HT soit 1 170€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée,

19 Voix pour

00 Voix contre

00 Abstention

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de faire appel à l'entreprise Éco-Ouest NETTOYAGE pour le nettoyage des vitres de la mairie et de l'école publique pour un montant de 970 € HT soit 1 170€ TTC.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.



**- Délibération n°02-07-2021 : Coût des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Mairie**

Suite à réception de la synthèse financière du cabinet CRESTO MODULES, pour les travaux de rénovation et de mises aux normes de la Mairie, conformément aux plans présentés au Conseil du 24 juin, Monsieur le Maire énonce le détail chiffré des opérations sur l'existant et en extension et propose de ne retenir que les travaux relevant de l'extension afin de rester dans l'enveloppe initialement fixée.

Il précise qu'une réunion sera rapidement planifiée avec le cabinet afin d'affiner les plans et les coûts.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée,

19 Voix pour  
00 Voix contre  
00 Abstention

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de ne retenir que les travaux relevant de l'extension afin de rester dans l'enveloppe initialement fixée.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

**- Délibération n°03-07-2021 : Candidatures pour l'étude urbaine.**

Dans le cadre de l'étude urbaine la commune a réceptionné deux offres. Après dépouillement et étude des candidatures par Dinan Agglomération, puis le 20 juillet, audition des deux cabinets, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la candidature du cabinet « Atelier du Canal », pour un montant de 34 955€ HT soit 41 496€TTC avec l'option « concertation avec la population ».

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée,

18 Voix pour  
00 Voix contre  
01 Abstention

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir la candidature du cabinet « Atelier du Canal », pour un montant de 34 955€ HT soit 41 496€TTC avec l'option « concertation avec la population ».
- **AUTORISE.** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.



**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Compte rendu sur la situation des effectifs des écoles de Plouasne et Saint Pern en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).
- Information sur l'acquisition de chemins sans issues, aux lieux-dits Lantran et Bel-Air pour lancement d'une enquête publique.
- Information sur la création du « Pass commerces et artisanat », initié par la région Bretagne.
- Présentation d'une amélioration d'une aire de jeu existante pour le club de football.
- Point de situation sur le projet jardin botanique, pour lequel il convient dorénavant d'affiner, en commission, une vision plus précise et globale du fleurissement de la commune.
- Point de situation sécurité du bourg et information sur la mise en place des propositions présentées et collectées lors de la réunion publique du 27 mars.
- Information sur l'adoption le 31 mai 2021 par le Conseil Communautaire du dispositif régional « Pass Asso ».
- Information sur la proposition de location du rez-de-chaussée du local de l'ancienne Poste.
- Information sur la labellisation « France Services » du camping-car de Plouasne, le 06 juillet 2021. Une inauguration du véhicule, sous la présidence du Préfet des Côtes d'Armor est planifiée le 08 septembre à 14h30 à Plouasne.
- Le député Hervé BERVILLE visitera samedi 24 juillet à 16h15, le local des « fourmis Soli'Terre », puis s'entretiendra avec le Maire et les élus disponibles en salle du Conseil.
- Une réunion avec l'agence départementale d'appui aux collectivités (ADAC) est programmée en septembre afin d'affiner les études en cours : boulodrome, logements au-dessus du « Bistrot plouasnais » et des autres projets de la mandature.
- Suite à de nombreuses demandes de visiteurs, les grilles du jardin de la bibliothèque seront dorénavant ouvertes toute la journée.
- Information sur le projet en cours mené par la société Quénéa, afin de permettre à la commune de la revente d'électricité, en équipant la toiture de l'ancienne salle des fêtes, et du futur boulodrome en panneaux photovoltaïques.
- Présentation par Madame Garlone FORT de son programme de prévention en santé mentale chez les adolescents âgés de 12 à 15 ans : « Les ateliers de Garlone ».

La séance est levée à 22h55



